

Jean-Louis Harouel : «Les femmes qui portent le burkini sont des militantes»



- Crédits photo : MOHD RASFAN/AFP

Vox Politique (<http://premium.lefigaro.fr/vox/politique/>) | Par [Alexandre Devecchio \(#figp-auteur\)](#)

Mis à jour le 16/08/2016 à 16h09

FIGAROVOX/ANALYSE - Pour Jean-Louis Harouel, l'interdiction du burkini sur certaines plages est parfaitement conforme au droit. Pour lui, le port du vêtement islamique traduit une volonté politique d'imposer une culture et des modes de vie contraires à notre histoire et nos valeurs.

*Jean-Louis Harouel est professeur agrégé de droit à Paris II et auteur de «La grande falsification. L'art contemporain», «Le vrai génie du christianisme» et «Revenir à la nation» (Editions Jean-Cyrille Godefroy). Son dernier ouvrage **Les droits de l'homme contre le peuple** (<https://www.amazon.fr/droits-lhomme-contre-peuple/dp/2220081443>) est paru aux éditions Desclée de Brouwer.*

LE FIGARO - La justice a validé ce week-end l'arrêté municipal interdisant le port du burkini à Cannes. Des associations «anti-islamophobie» réclamant en urgence la suspension de l'arrêté municipal cannois du 28 juillet se sont vues déboutées par le tribunal administratif de Nice. Cette décision est-elle surprenante? Vous semble-t-elle conforme au droit français?

Jean-Louis HAROUEL - Cette décision n'est aucunement surprenante car parfaitement conforme à la jurisprudence du Conseil d'État, sachant que celle-ci n'a pas été statique à travers le temps mais a évolué en fonction du contexte politique et social. Dans des périodes relativement apaisées, cette jurisprudence était résolument libérale et faisait passer les libertés avant les soucis de l'ordre public, comme en témoigne le célèbre **arrêt Benjamin de 1933** (<http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/Les-decisions-les-plus-importantes-du-Conseil-d-Etat/19-mai-1933-Benjamin>). Cependant, dans la seconde moitié des années 1930, les passions politiques s'exacerbant et l'ordre public étant sans cesse plus menacé, intervient en 1936 le tournant de l'arrêt Bucard, par lequel le Conseil d'État a abandonné cette jurisprudence libérale pour faire prévaloir les impératifs de l'ordre public. Et il faudra attendre 1953 pour que s'opère avec l'arrêt Naud un retour au libéralisme de la jurisprudence Benjamin.

Aujourd'hui, dans le contexte d'un affrontement de civilisations donnant lieu à un conflit armé ayant fait en un an des centaines de victimes sur le territoire national, il est logique que reviennent au premier plan les exigences de l'ordre public, et le juge des référés a d'ailleurs invoqué «le contexte de l'état d'urgence et des récents attentats» pour justifier sa décision en la fondant sur «un risque de troubles à l'ordre public».

Le juge note en outre que «sont respectées les dispositions de l'article 1er de la Constitution («La France est une République laïque»), qui interdisent à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.»

Certes, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas d'un service public, mais d'une plage...

Le fait d'administrer et gérer au bénéfice des usagers une portion du domaine public affectée à l'usage du public constitue une activité exercée dans l'intérêt général, et relève donc de la notion de service public.

Est-ce un premier pas vers l'interdiction de tous les signes religieux dans l'espace public? N'est-ce pas une vision de la laïcité excessive? Cette dernière sert-elle de cache-sexe à un combat plus spécifique contre l'islam politique?

L'islam est, par nature, politique. On ne saurait trop le rappeler: l'islam est un système total qui mêle le religieux, le politique, le juridique, la civilisation. L'islam est un code de droit qui prétend remplacer le droit du pays d'accueil. Si bien que toute concession faite à l'islam comme religion est un abandon consenti à l'islam comme système politico-juridique ainsi qu'à la civilisation islamique.

Face à l'islam, la laïcité conçue comme neutralité ne suffit pas. Le cas de figure n'est pas le même qu'avec le catholicisme. Notre laïcité s'est certes construite contre l'Église, mais en accord avec les paroles fondatrices du christianisme: rendre à César et à Dieu ce qui leur revient respectivement. L'islam est au contraire l'anti-laïcité par excellence, si bien que notre État laïque devrait le combattre beaucoup plus durement qu'il n'a combattu le catholicisme.

Ainsi que je le préconise dans mon récent livre *Les droits de l'homme contre le peuple*, il faut pour l'islam un régime dérogatoire comme en Suisse où la construction de minarets est interdite alors qu'on peut bien sûr y construire des clochers.

Il faut impérativement nommer l'ennemi. Or, en l'espèce, celui-ci est double : d'une part les djihadistes violents qui massacrent dans notre pays ; et d'autre part, les djihadistes «civilisationnels», qui œuvrent inlassablement à rendre toujours plus présents sur notre sol leur civilisation, leurs règles et leur mode de vie.

Cela vient après l'affaire du parc aquatique privatisé pour les salafistes dans les Bouches-du-Rhône. Ce genre de pratique est tolérée dans certaines villes pour la communauté juive par exemple. Que répondez-vous à ceux qui dénoncent le «deux poids, deux mesures»?

Peut-on citer le nom de quelqu'un ayant opéré un massacre en France au nom d'une quelconque mouvance du judaïsme?

En Corse, la baignade de jeunes filles en burkini a provoqué une violente rixe entre jeunes corses et jeunes d'origine maghrébine. Que cela vous inspire-t-il?

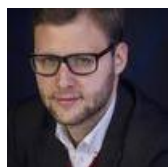
C'est un exemple des troubles à l'ordre public que peut entraîner cet étalage sur les plages françaises des pratiques identitaires islamiques. Surtout dans le contexte des récents massacres commis par des islamistes au nom de leur dieu.

Par ailleurs, il est clair qu'en Corse où la population est restée plus près de son sol, plus ancrée dans ses villages, elle se montre plus réactive face au processus de la conquête islamiste non dite mais bien réelle dont l'Europe occidentale est l'objet. Cependant, même dans l'Hexagone, de plus en plus de gens ont conscience du lien qui existe entre les carnages des terroristes islamistes et le folklore identitaire arabo-musulman qui est le terreau où se nourrit le djihadisme.

Après l'arrêté de Cannes, pris le 28 juillet, une autre commune des Alpes-Maritimes interdit la baignade en burkini: Villeneuve-Loubet. Cela est-il le signe d'une prise de conscience face au danger de l'islam politique, au-delà de la menace terroriste?

On peut l'espérer. Notre pays est actuellement en guerre, et s'il ne veut pas être vaincu dans cette guerre, il doit savoir contre qui et contre quoi il se bat. Pour ne pas perdre une guerre, il faut impérativement nommer l'ennemi. Or, en l'espèce, celui-ci est double: d'une part les djihadistes violents qui massacrent dans notre pays; et d'autre part, les djihadistes «civilisationnels», qui œuvrent inlassablement à rendre toujours plus présents sur notre sol leur civilisation, leurs règles et leur mode de vie.

À moyen et long terme, le plus grand danger pour les Français est la conquête feutrée de la France par le djihadisme civilisationnel, conquête qui s'opère au nom des droits de l'homme. Les femmes qui portent des vêtements de bain islamiques sont des militantes de la conquête de notre pays par un groupe humain porteur d'une civilisation antagoniste. Cet été, les plages sont la nouvelle partie de notre territoire que visent à s'approprier les islamistes.



[\(<http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio>\)](http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio)

[Alexandre Devecchio \(<http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio>\)](http://plus.lefigaro.fr/page/alexandredevecchio)

[Suivre \(<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/813250312422455963673691274335013/2540921>\)](http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/813250312422455963673691274335013/2540921)

Journaliste au Figaro et responsable du FigaroVox. Me suivre sur Twitter : [@AlexDevecchio](https://twitter.com/Alex_devecch)

[\(\[https://twitter.com/Alex_devecch\]\(https://twitter.com/Alex_devecch\)\)](https://twitter.com/Alex_devecch)AlexDevecchio
